

COMMISSION pour l'examen de la proposition  
de loi de MM. Charles RIOU, Comte DE GOULAINÉ,  
DE LAMARZELLE, tendant à modifier les articles  
33 et 34 du Décret réglementaire du 2 Fé-  
vrier 1852. (N<sup>os</sup> 125 et 172, année 1901.)

59

6. 223-90

(Nommée le 6 juin 1901.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : Comte DE GOULAINÉ.  
2<sup>e</sup> — PONTHER DE CHAMAILLARD.  
3<sup>e</sup> — PAUL LE ROUX.  
4<sup>e</sup> — BÉRAUD.  
5<sup>e</sup> — BAZIRE. *Secrétaire*  
6<sup>e</sup> — CAMILLE JOUFFRAULT.  
7<sup>e</sup> — BELLE.  
8<sup>e</sup> — CHARLES RIOU.  
9<sup>e</sup> — FARINOLE. *Président*



*[Faint, illegible handwritten marks]*

*[Faint, illegible handwritten marks]*

Séance du 7 juin 1904.

Président d'âge M. Farinole  
plus jeune M. Basire

M. M. Farinole et Basire sont nommés président  
et Secrétaire.

Présents M. M. Paul Leroux, Charles Boissac  
Comte de Gauleville, Camille Guiffreault

Après une courte discussion, la Commission  
s'ajourne à une prochaine séance

de Secrétaire Le Président

M. Basire

J. Guiffreault

Séance du 27 juin

Monsieur de Chamillart est nommé secrétaire et le  
Pau de M. Basire, et  
Monsieur Rivin est nommé rapporteur.

Le principe de sa proposition est adopté, sauf  
à y ajouter, sur la demande de président M.  
Farinole une sanction pénale

Le Secrétaire

J. Guiffreault

Séance du 29 juin 1904

Présents M. M. Farinole, Boissac, Leroux  
Bertrand, Basire, Comte de Chamillart

M. Boissac donne lecture de son  
rapport

Les conclusions du rapport sont adoptées

Le Secrétaire Le Président

M. Basire

J. Guiffreault